

1861



MINISTÈRE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSO-PLCP)

FICHE DE PRESENTATION DU PROJET CASH-TRANSFERT
« CONTRAT POUR L'EDUCATION : YONNU YOKUTE »

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Sénégal a fait des efforts considérables pour augmenter l'offre d'enseignement primaire dans les zones rurales et secondaire par la construction des salles de classes et des collèges de proximité. Entre 2008 et 2009, le nombre de salles de classe a connu une augmentation de 6,5 %, passant de 38 938 à 41 128, soit 2190 unités de plus.

Concernant la scolarisation, la tendance s'est renversée par rapport à l'indice de parité dans le primaire qui a évolué en faveur des filles de 2008 à 2009 (105 en 2008 et 111 en 2009).

Cependant, cet indice cache des disparités régionales.

En 2010, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au cycle élémentaire était de 90,30% pour les garçons et 98,70% pour les filles.

La proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième est passée de 36% à 55% entre 2000 et 2007. Ce taux est en dessous de la moyenne de 66% pour les pays accédant au guichet de l'IDA. Alors que la part des dépenses d'éducation primaire dans le PIB est de 2,08% contre une moyenne de 1,84% pour ces mêmes pays.

Le faible taux d'achèvement scolaire au primaire constitue le principal défi du système éducatif.

En effet, dans sa nouvelle lettre de politique sectorielle, le Sénégal s'est fixé comme objectif à l'horizon 2015 d'atteindre un taux d'achèvement de 90%. Pour l'année scolaire 2008/2009, l'effectif des nouveaux inscrits au CM2 est de 178 233. Cet effectif, rapporté à la population de 12 ans en octobre 2008 qui est de 299 126, donne un taux d'achèvement de 59,6%.

En 2010 Ce taux se situe entre 57,40% pour les garçons et 60,90% pour les filles, ce qui est alors inférieur à l'objectif intermédiaire de 62% fixé dans le modèle de simulation en vigueur pour le secteur.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ces contreperformances: l'insertion précoce dans le milieu professionnel, les problèmes économiques, l'échec scolaire, l'absence de perspectives qu'offre l'école, les mariages et les grossesses précoces, les maladies...

La persistance de ce faible taux d'achèvement scolaire constitue une sérieuse menace à l'atteinte des OMD.

Sources : Situation Economique et Sociale du Sénégal, ed 2009 ; DPES, liste restreinte des indicateurs

La solution à ce problème dépasse les simples questions de l'offre d'éducation et même de la qualité des enseignements .**Elle dépend surtout des conditions de vie des familles en charge des enfants.**

Ces familles dont sont issus ces enfants sont maintenues dans un processus de pauvreté chronique et ne voient comme perspective de mobilité sociale **que l'émigration et d'autres activités qui mettent ces enfants en conflit avec la loi et en danger moral permanent.**

L'analyse des variations différentielles du taux brut de scolarisation montre que **les femmes chefs de ménage scolarisent mieux les enfants.**

L'objectif d'améliorer l'accès et le séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement et de promouvoir l'enseignement professionnel pour les femmes et les filles ne peut être atteint sans un soutien financier aux mères de famille.

C'est pourquoi il a été retenu dans le DSRP2 : **le renforcement des capacités socioéconomiques des familles défavorisées à prendre en charge les enfants en situation de vulnérabilité>> parmi les actions prioritaires conformément à la stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques et catastrophes.**

Cette ligne d'action prioritaire est également reconduite dans le DPES (2011-2013)

Les programmes CASH Transferts bien connus dans certains pays d'Afrique anglophone (Ghana, Namibie, Afrique du Sud) et d'Amérique Latine (Bolivie, Brésil) et récemment mis en œuvre au Sénégal avec le PAM, l'UNICEF et CLM constituent à cet effet un bon instrument de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté des familles. Il pourrait être proposé comme une **INITIATIVE PRESIDENTIELLE INTITULEE «YONNU YOKUTE»** et une réponse appropriée à la demande sociale.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

L'objectif général du programme est de lever les contraintes qui empêchent d'atteindre de manière durable les objectifs du DPES et des OMD particulièrement :

- l'accès et le maintien des enfants à l'école ;
- l'élimination du travail des enfants ;
- la santé, la nutrition et la vaccination des enfants ;
- l'éradication de l'extrême pauvreté chez les femmes par des dotations monétaires régulières aux femmes en situation de vulnérabilité en contrepartie de résultats scolaires concrets à atteindre.

Le programme cible en priorité les familles vulnérables qui ont des enfants qui fréquentent l'école primaire, secondaire et moyenne avec une priorité aux filles et les femmes en situation de vulnérabilité et leurs familles.

Il a été retenu de travailler sur la base de l'hypothèse moyenne qui permettra de toucher **247.942 élèves soit 13,44% de l'effectif en première année.** Si l'on considère une moyenne de 2 à 3 élèves par famille le nombre de femmes allocataires sera de **82.000 à près de 124.000 femmes qui recevront en moyenne entre 7000 à 21000 cfa par bimestre.** Ce nombre augmentera chaque année d'au moins 3000 femmes.

III- STRATEGIES D'INTERVENTION

L'entrée par les enfants permet aussi de venir en aide aux femmes en situation de vulnérabilité et **de soulager les femmes pauvres**. Des critères précis permettront de classer les familles.

En choisissant une entrée de transfert de ressources par les enfants, le programme touchera ainsi la majorité des cibles. La limitation du nombre d'enfants à prendre en compte permet donc de toucher le maximum de ménages concernés et de plafonner les transferts à des montants raisonnables et éviter des effets pervers que cela peut provoquer.

Les familles doivent remplir des formulaires déposés à l'école que fréquentent leurs enfants. **Les services du Ministère en charge du Développement Social exploitent les demandes en rapport avec le comité des parents d'élèves.**

A cet effet, le modèle de ciblage et de transferts sociaux aux ménages pauvres développé par l'INPS avec un dispositif institutionnel et communautaire pourrait être utilisé.

Il sera mis en place un comité de suivi et de pilotage coprésidé par le ministère de l'Éducation et le ministère en charge du développement social et comprenant les membres de la stratégie nationale de protection sociale. Une unité de gestion rattachée au ministère en charge du développement social sera chargée de l'exécution.

IV - BUDGET

Le budget global sera de **18.571.833.000** (18 milliards cinq cent soixante onze millions huit cent trente trois mille francs cfa) si le paiement couvre toute l'année c'est-à-dire 06 bimestres et **12.381.222.000** (douze milliards trois cent quatre vingt un millions deux cent vingt deux mille francs cfa) soit 04 bimestres.